

le
CHARDONNERET
des Fêtes





le
CHARDONNERET
des Fêtes

IMPRESSUM



Rédaction
Commune de Chardonne

Mise en page
www.trianglecv.ch
Dominique Rossier

Illustrations
Swan Keller

Impression
Flash & Go — Vevey

Tirage à 1700 exemplaires

www.chardonne.ch



Le billet du Syndic	p. 2
Les décisions du Conseil Communal	p. 4
Le mémento des manifestations	p. 6
Le cinéma pour les jeunes	p. 8
Une personnalité de la commune	p. 10
Photo d'autrefois	p. 14
Informations utiles	p. 15

Dans ce numéro de décembre 2021:



LES INFOS DE LA COMMUNE

LA VIE DE LA COMMUNE

IL ÉTAIT UNE FOIS...

LES INFOS UTILES





le Billet du Syndic

LES INFOS DE LA COMMUNE



**Fabrice
NEYROUD**
Syndic



CHÈRES ET CHERS
CHARDONNERETS,

IL Y A CINQ ANS,
J'ENTAMAIS MA PREMIÈRE
LÉGISLATURE COMME SYNDIC
DE NOTRE BELLE COMMUNE.
CINQ ANNÉES QUI ONT PASSÉ
TRÈS RAPIDEMENT, MÊME
SI LES DEUX DERNIÈRES
ONT ÉTÉ COMPLIQUÉES PAR
LA SITUATION SANITAIRE QUE
NOUS CONNAISSONS ENCORE.

Aujourd'hui, après une période d'élections communales, nous repartons pour cinq nouvelles années, avec une Municipalité qui après une séance de « mise au vert » a décidé de mettre en avant :

- La finalisation du projet concernant la Grande salle de Chardonne,

- L'élaboration du projet concernant le parking, place du village dit de « la Maison de Commune »,
- Ainsi qu'un projet concernant l'accueil parascolaire dans le secteur à l'Ouest du Collège, sachant qu'une solution intermédiaire est actuellement existante dans le Collège.

Concernant la rénovation de la Grande salle et tenant compte des réactions du Conseil communal face au premier projet présenté par la Municipalité en 2019 (préavis no 14/2018-2019), la Municipalité va remettre l'ouvrage sur le métier et s'attacher à présenter un projet qui sera axé sur les besoins de la Commune et des sociétés locales, en collaboration avec celles-ci.

Pour la réalisation du projet de parking, place du village à la Maison de Commune, l'accent sera mis sur une bonne intégration de celui-ci dans le site, avec une place du village et une petite vingtaine de places de parc qui seront mises à disposition pour l'accès aux commerces locaux.

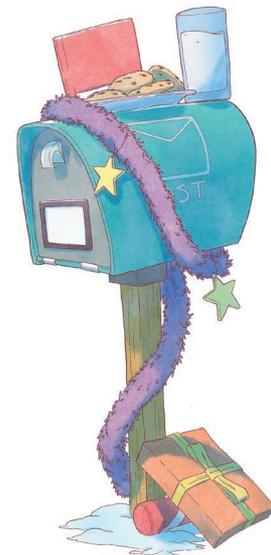
Bien entendu, d'autres objets seront traités durant cette nouvelle législature, notamment la finalisation de la révision du Plan général d'affectation communal qui doit encore faire l'objet d'une présentation au public, d'un accord préalable du Canton, puis enquête publique et enfin passage devant le Conseil communal, dans le courant de l'année prochaine, avant toutes procédures d'oppositions et de recours.

Enfin, il ne faut pas oublier l'entretien des différentes routes communales et en particulier la rue du Village, ainsi que la confortation des bandes rocheuses et la gestion communale au sens large.

Tout ceci pour vous dire que votre Municipalité sera bien occupée ces cinq prochaines années!

Je vous souhaite à toutes et tous un hiver pas trop rude! De joyeuses Fêtes de fin d'année, ainsi qu'une heureuse nouvelle année 2022.

Le Syndic:
Fabrice Neyroud





les Décisions du Conseil Communal

LES INFOS DE LA COMMUNE

Séance du 10 septembre 2021



- Préavis
n° 1/2021-2022
concernant l'auto-
risation à accorder
à la Municipalité de
traiter les affaires
jusqu'à concurrence
d'un montant de
CHF 50'000 (cin-
quante mille francs),
y compris l'achat, la
vente ou l'échange
de terrains, ceci
pour la législature
2021-2026.

ACCEPTÉ

- Préavis n° 2/2021-2022 concernant l'autorisation de plaider pour la législature 2021-2026.
- Préavis n° 3/2021-2022 sur le placement de capitaux, demande d'autorisation générale pour la législature 2021-2026.
- Préavis n° 4/2021-2022 concernant les indemnités des membres de la Municipalité.
- Préavis n° 5/2021-2022 concernant les indemnités des membres du Conseil communal.
- Préavis n° 6/2021-2022 relatif au projet d'arrêté communal d'imposition pour 2022.

ACCEPTÉ

ACCEPTÉ

ACCEPTÉ

ACCEPTÉ



Les dates
des prochaines
seances...

29 mars 2022
21 juin 2022



5

Scrutins 2022

13 février 2022

Votation fédérale

15 mai 2022

Votation fédérale

25 septembre 2022

Votation fédérale

27 novembre 2022

Votation fédérale



le Mémento des Manifestations

LA VIE DE LA COMMUNE

24 décembre 2021

**Traditionnelle tournée de Noël
de la Fanfare** (dès 16h30)

15 janvier 2022

**Spectacle chansons-théâtre
avec la troupe « Lyr-Hic »**

Sté de développement
Grande salle, Chardonne

22 janvier 2022

**Soirée « après-ski »
Jeunesse du Cercle de Corsier**

Grande salle, Chardonne

4 février 2022

Soirées annuelles de la Fanfare

Grande salle, Chardonne

5 février 2022

Soirées annuelles de la Fanfare

Jongny

22 avril 2022

**Vernissage exposition
de printemps**

Sté de développement
Caveau des vigneron, Chardonne

22 avril au 8 mai 2022

Exposition de printemps

Sté de développement
Caveau des vigneron, Chardonne

« Les éventuelles annulations de nos manifestations dues au Covid-19 seront annoncées sur notre site internet. »

Allez...
cette fois
ça repart!



ABONNEMENTS DE SKI

Saison 2021-2022



7

Abonnements de saison à l'intention des jeunes gens de moins de 16 ans pour la pratique des sports d'hiver dans la région lémanique.

Dès Montreux, pour la région des
Rochers-de-Naye CHF 210.-

Dès Vevey, pour la région des
Pléiades CHF 180.-

Valable seulement sur
les téléskis des **Pléiades** CHF 130.-
(sans le train Vevey – Les Pléiades)

Le *Magic Pass* est valable pour les régions des Rochers-de-Naye et des Pléiades.

Ces abonnements peuvent être retirés, dès décembre, dans les gares de Montreux, Vevey et Blonay.



le cinéma pour les Jeunes!

LA VIE DE LA COMMUNE

LA LANTERNE MAGIQUE CONTINUE!

Le club de cinéma pour enfants de 6 à 12 ans se fera un plaisir d'accueillir votre enfant au Cinéma Rex de Vevey ou au cinéma Hollywood de Montreux dès le 29 septembre, pour un moment cinématographique inoubliable **(9 séances pour la saison 2021-22)**, encadré par nos mamans de secours bienveillantes, dans le respect des mesures sanitaires actuelles.

Votre enfant recevra un journal mensuel quelques jours avant la séance vous permettant de connaître le film proposé ainsi que les horaires.

Privilégiez l'inscription et le paiement en ligne.

Pour plus de renseignements, visitez le site: www.lanterne-magique.org



Le cinéma pour les petits

LA PETITE LANTERNE

Et pour les plus jeunes, la petite Lanterne (pour les enfants de 4 à 6 ans) accompagné d'un adulte ; une séance de cinéma bonimentée par un professionnel.



la Lanterne magique

club de cinéma pour enfants

POUR GARDER LA FORME À TOUT ÂGE!

Cours collectifs destinés aux seniors débutants ou avancés, dispensés dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Encadrement assuré par des moniteurs formés en sport des adultes suisse (esa), reconnu par l'Office fédéral du sport.

Lieu:

Grande Salle, Rue du Village 67.

Jour:

Lundi de 14h30 à 15h30,
hors vacances scolaires.

Participation:

CHF 8.- la séance, abonnement semestriel, entrée possible à tout moment.

**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE

Gymnastique à Chardonne

LA VIE DE LA COMMUNE

9

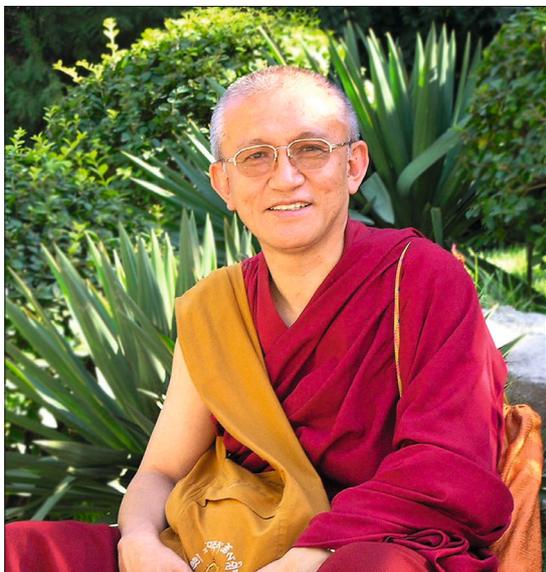


RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION:
Pro Senectute Vaud 021 646 17 21
sport@vd.prosenectute.ch



une Personnalité de la Commune

IL ÉTAIT UNE FOIS...



Gonsar Tulku Rinpoché

INTERVIEW DE GONSAR TULKU RINPOCHÉ

A la suite de l'occupation du Tibet par la Chine en 1959, la Suisse fut le premier pays en Occident à accepter des réfugiés tibétains qui avaient fui en direction de l'Inde et du Népal. Dans les années soixante, la Croix-Rouge suisse, ainsi que *le village d'enfants Pestalozzi* (Trogen) furent les premières organisations suisses à accueillir mille réfugiés tibétains. Grâce à eux, ces derniers purent ainsi recevoir un nouveau foyer d'habitation qui leur donna la possibilité de travailler et de participer à la vie de leur nouveau pays d'adoption.

En 1968, à *Rikon* (région de Tösstal), un centre culturel fut aussi créé à leur intention et quelques moines y furent également invités.

En 1974, Sa Sainteté le Dalaï-lama choisit et envoya, dans ce centre culturel, son assistant personnel de philosophie le **Vénérable Guéshé Rabten**, afin qu'il puisse y donner des enseignements. Le Vénérable Guéshé Rabten reçut donc de Sa Sainteté le Dalaï-lama la tâche de transmettre les enseignements du bouddhisme tibétain en Occident.

En 1977 *Mme Anne Ansermet*, fille du célèbre chef d'orchestre *Ernest Ansermet*, fonda à Rolle une organisation d'amis en Suisse romande et exprima le souhait de créer un centre d'études tibétaines. Le Vénérable Guéshé Rabten choisit donc l'emplacement très spécial du Mont-Pèlerin comme l'endroit parfait et idéal pour y établir le futur centre. C'est ainsi que l'ancienne maison « *Les Colibris* », qui était durant la deuxième guerre mondiale un orphelinat accueillant les enfants juifs, fut choisi

afin de fonder le *Centre de Hautes Études Tibétaines Rabten Choeling*. Ce centre fut créé afin de permettre la préservation dans toute son authenticité ainsi que la continuation de la culture bouddhiste tibétaine, et ce au travers de tous ses aspects que sont la philosophie bouddhiste, l'art, la phénoménologie, la psychologie ou encore la médecine. Il n'a cependant absolument aucun but lucratif, politique ou missionnaire. C'est également une institution monastique à part entière comprenant des moines, des nonnes, ainsi que des étudiants laïcs. Le centre Rabten Choeling compte aujourd'hui près de soixante-cinq membres, venant de plus de quatorze pays différents.

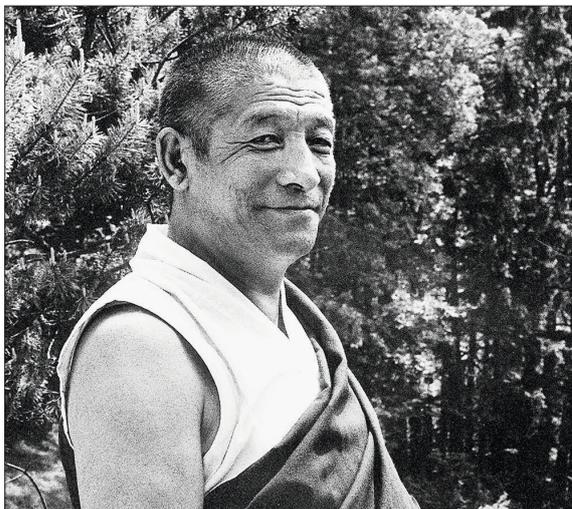
Le monastère fut inauguré en 1979 par Sa Sainteté le Dalaï-lama qui y donna également son premier enseignement public en Occident. Cette première conférence eu donc lieu sur le magnifique site des Tassoneyres, sur les hauts du Mont-Pèlerin. Cette visite de Sa Sainteté au Mont-Pèlerin fut suivie,





12

Vénérable Guéshé Rabten, fondateur du Centre des Hautes Études Tibétaines, 1921-1986.



au cours des années, par trois autres visites. Par la suite, de nombreux autres lamas très importants rendirent également visite au monastère et y donnèrent des enseignements.

Pour les étudiants permanents, on trouve au sein du centre Rabten Choeiling un programme d'études complet sur tous les sujets bouddhistes majeurs, ainsi que sur la culture tibétaine.

Des événements spéciaux et des fêtes y sont organisés de manière régulière.

Entre autres, en 1981 le Vénérable Guéshé Rabten instaura la "semaine de méditation", un enseignement d'une semaine sur la méditation qui, depuis, se tient chaque année au mois d'août - sauf ces deux dernières années où il eut lieu en ligne à cause de la pandémie mondiale.

Au mois de juillet, pour les enfants, est organisée depuis plus de trente ans la "semaine des enfants". C'est une colonie de vacances extrêmement appréciée par les quelques deux cents enfants qui y participent et qui viennent des quatre coins du monde (seize nationalités). Cependant cet événement a également été annulé ces deux dernières années du fait de la pandémie.

Le Vénérable Guéshé Rabten a dirigé le centre lui-même jusqu'à la fin de sa vie, en 1986. Depuis son départ, la direction du monastère est assurée par la réincarnation du Vénérable Guéshé Rabten, en la personne du Vénérable

Yangsi Rinpoché, ainsi que par moi-même.

Toutes les personnes qui vivent au centre et partagent la vie villageoise du Mont-Pèlerin s'y sentent bien et heureux. Ceci est vrai, et encore plus particulièrement pour les tibétains qui s'y sentent physiquement comme mentalement chanceux, apaisés et heureux. Depuis maintenant plus de quarante-deux ans, l'accueil si chaleureux et bienveillant des habitants et de la commune du Mont-Pèlerin/Chardonne ainsi que le paysage montagneux si impressionnant nous rappelle tant le Tibet, et nous fait nous sentir "comme chez nous", dans notre seconde patrie.

Depuis les débuts du centre, les relations harmonieuses établies et entretenues avec les voisins et avec les habitants, nous donnent un sentiment profond de réconfort et d'apaisement. De plus, les relations fraternelles et très cordiales avec les communautés religieuses chrétiennes ainsi que les autres courants religieux nous apportent

beaucoup d'espérance et de satisfaction. C'est pourquoi, tous les jours, je me sens extrêmement fortuné et reconnaissant que mon lama le Vénérable Guéshé Rabten ait choisi cet endroit si extraordinaire pour s'y établir. Il m'a ainsi permis d'y vivre en paix et libre de pouvoir m'engager pleinement dans mes propres efforts spirituels. Pouvoir venir vivre ici dans cet endroit précis de la Suisse, et également avoir obtenu en 1986 la citoyenneté suisse a donc été une grande chance pour moi et un immense bonheur.



13

Dans notre prochain numéro :

Pouvez-vous deviner de qui nous parlerons dans le prochain « Chardonneret » :

- Aime courir et observer la nature.

Avez-vous trouvé de qui il s'agit ?





14

IL ÉTAIT UNE FOIS...

© ASL, cote (ACV pp 886 D 5 Ch)



Marché des vins - 1983

BORNES DE RECHARGE POUR VOITURES ÉLECTRIQUES

En parallèle de la création du « Fonds communal pour l'énergie et le développement durable », la Municipalité a créé une station de vélos électriques qui se situe à l'Espace Cendrillon (chemin du Pèlerin 2, 1801 Le Mont-Pèlerin).

Elle a également procédé à l'installation de deux bornes de recharge pour les véhicules électriques. Ces bornes se trouvent à la Maison de Commune (rue du Village 19, 1803 Chardonne) ainsi qu'à l'Espace Cendrillon.

En ce qui concerne ces dernières, la Municipalité a souhaité offrir un tarif préférentiel aux habitants de Chardonne et du Mont-Pèlerin.

Afin de pouvoir en bénéficier, il est nécessaire de créer un compte sur www.evpass.ch puis, de contacter directement le Greffe municipal afin d'être rattaché à la Commune de Chardonne.

Dans le cas où votre compte serait déjà créé, nous vous laissons le soin de contacter le Greffe municipal afin de faire le nécessaire.

Le Greffe municipal (021 921 49 24) reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer.

les Infos Utiles



LES INFOS UTILES

BIBLI



Chardonne-Jongny

Durant les vacances scolaires, **du 24 décembre 2021 au 9 janvier 2022**, la bibliothèque sera **fermée**.

Réouverture dès le 10 janvier 2022, selon l'horaire habituel (fermée le lundi jusqu'à nouvel avis).

Nous vous remercions pour vos sourires et vos visites tout au long de l'année, c'est toujours un plaisir de vous voir passer la porte de la bibliothèque!

Joyeux Noël et Bonne Année

à toutes et tous!

Christelle et Sarah

FERMETURE DE L'ADMINISTRATION

Les bureaux de l'administration communale seront fermés:

du **24 décembre 2020**,
à 11h30,
au **lundi 3 janvier 2021**,
à 08h00.

Numéros d'urgence

Police	117
Feu	118
Urgences	144

Nos sites internet :

www.chardonne.ch

www.dechetscerclecorsier.ch

www.b-t-i.ch

ENQUÊTE SUR LE STATIONNEMENT DANS NOTRE COMMUNE

Le 27 février 2020, un questionnaire sur le stationnement a été adressé à l'ensemble de la population ainsi qu'aux commerces et restaurants sis sur le territoire communal. Le résultat est détaillé ci-dessous, sachant que sur 1'459 questionnaires envoyés, 406 nous ont été retournés dûment remplis.

A la question « Avez-vous de la difficulté à garer votre/vos véhicule-s? », les réponses ont été les suivantes:

- **80,5% : Non**
- **19,5% : Oui**

Parmi ces 19,5%, les proportions selon les secteurs se répartissent comme suit : (plusieurs choix possibles)

- Chardonne centre : **62.2%**
- Chardonne est : **8.13%**
- Chardonne ouest : **7.17%**
- Chardonne la Baume : **4.78%**
- Mont-Pèlerin station funiculaire : **8.13%**
- Aucun lieu spécifique mentionné : **9.56%**

Les horaires signalés comme étant les plus problématiques sont les suivants : (plusieurs choix possibles)

- 6h à 12h : **20.25%**
- 12h à 17h : **39.25%**
- 17h à 22h : **54.45%**

Enfin et toujours parmi ces 19,5%, les occasions durant lesquelles le stationnement pose problème sont les suivantes:

- Le soir en rentrant à votre domicile: **15.20%**
- Au village, en allant faire vos courses p.ex.: **72.15%**

ENTRETIEN ÉCOLOGIQUE DES ESPACES VERTS

L'entretien écologique des espaces verts est le premier pas pour enrayer la perte de biodiversité de notre flore et de notre faune dans les milieux bâtis. Le remplacement du fauchage intensif par l'ensemencement de prairies fleuries permet la propagation des espaces indigènes.

En corolaire du Plan d'action cantonal, la Municipalité souhaite participer à cette action par une gestion différenciée, plus écologique, des espaces de verdure permettant d'augmenter la diversité des milieux, d'enrayer la perte de la biodiversité et d'agir sur les chaînes alimentaires, tout en créant un espace de vie agréable. Mais l'abandon d'une gestion « propre en ordre » au profit d'une nature plus sauvage peut être perçu par les citoyens comme un défaut d'entretien.

La Municipalité encourage également ses habitants à participer à cette action. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au document cantonal disponible sur notre site internet sous la rubrique « développement durable ».

La
Municipalité
et le personnel
communal
vous adressent
leurs

Meilleurs
Vœux

pour
2022



Bonne Année 2022



COMMUNE DE CHARDONNE
www.chardonne.ch